

avait 89,720 employés en 1957 et 66,837 l'an dernier, soit une baisse de plus de 30 p. 100.

Un sentiment d'insécurité et d'anxiété est très répandu dans toute notre société et il ne l'est nulle part ailleurs plus que chez les cheminots. Ils ont assisté à des innovations et à des changements technologiques qui leur ont éliminé nombre d'emplois. Ils ignorent ce qui les attend du jour au lendemain ou d'un mois à l'autre. La crise est survenue il y a près de deux ans et, par suite de certaines grèves non autorisées, le gouvernement a institué la Commission Freedman.

Le rapport Freedman a été publié l'an dernier. On n'a rien fait pour en appliquer les recommandations, mais voici que le gouvernement qui a déjà chargé une commission royale d'enquêter sur la sécurité de l'emploi et sur le sort à réserver aux ouvriers en cas de changement technologique, demande de renvoyer toute la question à une autre commission d'arbitrage qui en reprendra l'étude. Certes, les membres du gouvernement qui ont cité le rapport Freedman et ses excellentes recommandations dans tous les coins du pays n'ont pas besoin de renvoyer cette question à l'arbitrage.

On devrait sûrement incorporer dans le bill les principes relatifs à la sécurité d'emploi des travailleurs, à la consultation en cas de changement technologique et à la question d'un avis suffisant de tout changement qui intéresse les travailleurs. Ces derniers ne devraient pas avoir à se présenter à une autre commission d'arbitrage pour réclamer une chose que leur a déjà accordée la Commission Freedman. Voilà pourquoi nous appuyons l'amendement du chef de l'opposition, car nous croyons que cette mesure législative est insuffisante du fait qu'elle ne fait rien pour appliquer les recommandations de la Commission Freedman et pour faire entrer ces principes dans les recueils de lois du Canada.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que le gouvernement réfléchira plus mûrement à cette mesure. Nous espérons que le gouvernement voudra bien indiquer, avant que le bill ne subisse la deuxième lecture, qu'il est disposé à apporter certains des changements que nous avons recommandés, sans quoi il devra accepter la responsabilité si le projet de loi ne parvient nullement à ramener les hommes au travail et à remettre les trains en marche.

Mais je tiens à prévenir le gouvernement que, si la grève se règle, et j'espère que ce sera bientôt, il ne devrait pas estimer s'être vraiment attaqué aux causes de la grève. Si elle arrive à un dénouement heureux et si les cheminots retournent au travail à des conditions justes et équitables, le gouverne-

ment devra s'attendre à d'autres grèves et à d'autres différends ouvriers, à moins qu'il ne reconnaisse que, dans notre société de l'abondance, tous les secteurs de la collectivité n'ont pas leur juste part de l'abondance.

Le gouvernement doit admettre que nous avons encore des ouvriers non spécialisés, des travailleurs mal payés, des cultivateurs et des pêcheurs dont le revenu est insuffisant, des vieillards pensionnés et des anciens combattants à revenu fixe qui ne peuvent pas faire face à la hausse du coût de la vie. Le gouvernement doit admettre que la répartition actuelle du revenu au Canada favorise certaines catégories et que la grande masse des Canadiens ne récoltent pas les fruits de leur travail collectif.

Le gouvernement devra s'efforcer d'établir un rapport convenable, et compatible avec la justice sociale, entre les salaires, les prix et les bénéficiés. C'est le moment pour nous de réorganiser l'économie canadienne, sans quoi nous risquons de subir d'autres crises économiques comme celle qui menace actuellement le pays. La grève du rail ne sera pas la fin de l'histoire. Elle ne sera qu'une seule d'une longue suite de crises à moins que nous soyons prêts à admettre que l'économie à l'heure actuelle est une jungle au sein de laquelle les puissants peuvent tirer la part du lion et la grande masse du peuple doit se contenter du reste.

Nous subirons des désorganisations et des bouleversements sociaux jusqu'à ce que le Canada soit prêt à bâtir une société basée sur la planification économique et sur la justice sociale. Ne nous faisons pas d'illusions: le fait de mettre fin à une grève n'apportera pas la paix industrielle au Canada. Celle-ci régnera si l'on remplace la jungle économique par une économie planifiée et par la démocratie sociale.

• (5.20 p.m.)

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis présentement de deux amendements au bill C-230.

Le deuxième amendement, c'est-à-dire le sous-amendement que je viens de recevoir, nous vient du NPD et j'appelle l'attention du chef du NPD (M. Douglas) qui, lorsqu'il se présente dans la province de Québec, fait l'éloge du français et du bilinguisme au Canada, que son sous-amendement est en anglais et qu'il n'y a pas d'exemplaires français de disponibles. Le député d'York-Sud (M. Lewis) me dit qu'il n'avait pas le temps de le préparer, mais c'est justement cela, cela fait trop longtemps qu'on n'a pas le temps. C'est pour cela que nous entendons des gens se plaindre non seulement dans le Québec, mais un peu partout. Lorsque nous présentons,

[M. Douglas.]